

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 7

Artikel: Les gros chênes de la forêt communale de Goumoëns-la-Ville
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sement par l'agent forestier, les instructions et conseils aux autorités communales et aux gardes forestiers : ces différentes mesures donnent seules la possibilité d'augmenter la production ligneuse, d'en améliorer la qualité, en d'autres termes, d'améliorer le rendement financier. Grâce aux inventaires, répétés à dix ans d'intervalle, les exploitations peuvent être adaptées en permanence à l'état réel des peuplements. — Année après année, l'Etat retire une bonne partie de ses recettes de nos forêts domaniales, cela grâce aux soins éclairés dont elles bénéficient de la part de ses inspecteurs forestiers d'arrondissement. Qu'il leur reste encore suffisamment de temps pour surveiller techniquement les forêts communales et particulières — nous ne disons pas, intentionnellement, « administrer » — on se représente bien qu'il ne saurait en être question. »

Ce qui précède, avons-nous vu, a été publié dans le plus important quotidien du canton de Berne, apparemment sur le désir des dirigeants de la Société bernoise des forestiers. Il montre, avec toute la clarté voulue, que le corps forestier bernois désire une réorganisation de celui-ci, tenant compte des changements survenus depuis quelques années dans l'économie forestière du pays. On ne peut que souscrire à tel vœu. Souhaitons que les autorités compétentes sauront traiter la question avec la compréhension voulue et lui donner la solution la meilleure. Il est désirable, dans l'intérêt de la forêt, que celle-ci intervienne dès que possible.

H. Badoux.

Les gros chênes de la forêt communale de Goumoëns-la-Ville.

Depuis de nombreuses années, la renommée des gros chênes de la forêt de Goumoëns est faite; leur beauté et surtout la qualité de leur bois sont avantageusement connues des marchands de bois et des principales scieries du canton. En effet, chaque année, sur l'emplacement de dépôt, à l'entrée nord du village, on peut admirer d'importants lots de grumes de chênes, tous cubés, puis classés d'après leur volume et leur qualité, en lots de premier, deuxième et troisième choix. Offerts en vente par voie de soumission, ces bois trouvent facilement preneur à des prix intéressants, vu leur dépôt à port de camion.

Une fois la vente faite, la reconnaissance officielle effectuée et le portefeuille de l'acquéreur allégé en main du boursier communal, ces chênes sont emmenés soit à Chavornay, Bussigny, Lausanne, Châtillens et Moudon, où sont des clients fidèles que nous voyons revenir chaque année avec un plaisir toujours renouvelé.

Les plus beaux spécimens de cette précieuse essence se plaisent dans la partie haute de la forêt, dite « au Grand-Bois », du côté de Villars-le-Terroir.

Ah ! ces gros chênes, si imposants et fiers, tels que les grenadiers de la Vieille Garde, combien de fois ne les ai-je pas admirés, leur causant parfois et les saluant respectueusement, au cours de mes tournées de surveillance !

Combien de fois, au cours des siècles, n'ont-ils pas assisté au lever du soleil, flamboyant sur le Moléson ! Leurs têtes chenues ont frissonné sous les baisers glacés de la neige ou du givre ; ils se sont raidis et ont gémi sous l'étreinte farouche d'une bise sifflante et rageuse ! Leurs épaisses ramures ont mêlé leurs plaintes aux hurlements lugubres des éléments déchaînés, tandis que leurs fûts puissants, fermes et résistants, faisaient front aux assauts répétés de la tourmente. Cependant, après un violent orage, il est arrivé plus d'une fois que le forestier a dû sortir son agenda et noter avec regret que tel de ces vétérans, foudroyé, devait terminer son existence sous les coups du bûcheron.

Observons les chênes au printemps : un léger frémissement, puis un lourd frisson ont éveillé leur quiétude engourdie ; leurs fortes racines, plongeant profondément dans le sol, ont tressailli à l'appel du renouveau ; les perce-neige, les primevères, les anémones et les campanules émaillent le parterre d'un frais tapis ; au pied d'un charme moussu, un groupe de violettes, enlacées, se chauffent à la source étincelante d'un rayon de soleil.

La sève nourricière monte, et dans la gloire d'une royale journée de printemps, les chênes séculaires ont senti leurs bourgeons, ivres de sève, se gonfler, puis éclater, parant de jolies feuilles festonnées les moindres ramilles de leurs immenses frondaisons.

Dans les branches, les chanteurs ailés de la forêt saluent la nature en fête, et adressent un Hosanna mélodieux et reconnaissant au divin Créateur. Au loin, un pic fait entendre son roulement sonore, tandis que le coucou, ce chanteur invisible, se fait entendre presque en même temps, et son chant joyeux, qui semble rythmer la fuite des heures, nous rappelle les jours heureux de notre enfance. Sous le frais ombrage d'un hêtre, une biche, craintive et timide, appelle de son doux bêlement son jeune faon qui cabriole dans la clairière voisine. Mais le jour décline, déjà le soleil empourpre les crêtes du Jura, la brume grisaille le vallon et l'oiseau se tait. Quand la nuit et le silence s'étendent sur les taillis et la haute futaie, la gent carnassière quitte son repaire et s'en va en tapinois en quête d'une proie quelconque, tandis que dans la paix du soir, les géants de la forêt, austères et recueillis, s'endorment, bercés par le chant aérien des brises printanières.

Ainsi vivent les chênes, les beaux chênes de la forêt de Goumoëns.

Emile Basset, ancien garde de triage.

Note de la rédaction. L'auteur de ces lignes a exercé les fonctions de garde forestier du triage des Grands-Bois, à Goumoëns-la-Ville (Vaud), de 1900 à 1925. Le 12 janvier de cette année, étant occupé à élaguer un chêne avant son abatage, il fit une chute qui eut comme

suite l'amputation d'une jambe et la paralysie du côté gauche. Il fut mis dans la dure obligation de résilier ses fonctions de garde. — Malgré cette terrible épreuve, le moral de M. Basset est resté excellent et il ne cesse de s'intéresser aux questions forestières.

L'article ci-dessus est reproduit de la « Feuille d'Avis d'Echallens ». Il montre combien M. Basset a su conserver le contact avec la forêt, combien aussi celle-ci lui est restée chère malgré l'isolement auquel il est condamné. Ses nombreux amis et anciens camarades seront certainement heureux de le lire. — Il convient d'ajouter que c'est sur le conseil de M. Basset que la commune de Goumoëns-la-Ville a introduit, en 1907, cette innovation dans le traitement de ses forêts : l'abatage, le façonnage et la dévestiture des gros chênes ont lieu par les soins de la commune, sous la direction et la surveillance du garde. Ce mode de faire a donné, on le conçoit, les meilleurs résultats, à tous égards. *H. B.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent.

Séance du 19 avril 1941, à Zurich.

Sont présents : tous les membres, ainsi que M. A. Henne, ancien inspecteur fédéral des forêts.

Décès de sociétaires : MM. O. Bader, inspecteur forestier d'arrondissement à Andelfingen; J. Knüsel, ancien inspecteur cantonal des forêts de Lucerne; G. Stirnemann, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Muri.

Démission de sociétaires. Ont démissionné : MM. A. Müller, ancien Conseiller d'Etat, à Zoug; Rob. Neeser, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Thoune.

Admission de nouveaux sociétaires. Ont été admis : MM. Fritz Schmid, à Coire; Roten, à Sion; Ceppi, à Delémont.

Questions des dispenses du service militaire. La conférence qui eut lieu à ce sujet, avec le colonel Schuler, a laissé nettement l'impression que l'on fait preuve d'une parfaite compréhension des demandes et vœux bien motivés présentés par l'économie forestière. Il sera cependant nécessaire, en automne, d'entreprendre de nouvelles démarches et d'obtenir, si possible, une simplification du mode de faire appliqué aujourd'hui.

Réunion annuelle de 1941. Fribourg avait été prévu comme lieu de cette réunion. Mais il semblerait que, parmi la majorité des intéressés fribourgeois, règne l'opinion que cette réunion doit être renvoyée, à cause de la regrettable situation actuelle. De son côté, le comité permanent désire organiser, cette année, une assemblée générale. Si donc le canton de Fribourg ne peut pas se décider à recevoir notre Société